

Aujourd'hui on parle du rapport bénéfice/risque

1. Ce qu'il faut savoir

Cette notion s'inscrit dans la thématique de l'accompagnement à la santé. Elle est au cœur de l'objectif 1.15, critère standard 1.15.7 qui questionne la manière dont les professionnels tiennent compte de ce rapport (bénéfice/risque) pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.

C'est quoi le rapport bénéfice / risque ?

- Le rapport bénéfice/risque est une démarche d'analyse qui consiste à évaluer les avantages attendus d'un acte, d'un traitement ou d'une modalité d'accompagnement au regard des risques potentiels qu'il comporte, qu'ils soient physiques, psychologiques, sociaux ou éthiques.
- Cette évaluation vise à garantir que les bénéfices surpassent les risques pour la personne accompagnée, en tenant compte de ses besoins, de ses souhaits, de sa situation globale et de son environnement.

Son objectif ?

Proposer un accompagnement adapté à la santé, à la sécurité et au bien-être de la personne.

Pourquoi c'est important ?

- ✓ Pour garantir des pratiques respectueuses et individualisées
- ✓ Pour sécuriser les personnes et les professionnels
- ✓ Pour favoriser l'autonomie et le libre choix des personnes accompagnées

Flash Critère

2. Exemples concrets selon les publics :

Personne âgée (EHPAD, résidence autonomie, SSIAD...)

Lorsqu'une personne âgée souhaite sortir seule malgré des troubles de l'équilibre, l'équipe pluridisciplinaire évalue :

✓ **Le bénéfice** : maintien de l'autonomie, respect de la liberté d'aller et venir.

⚠ **Le risque** : chute, désorientation.

DÉCISION :

Mise en place d'un accompagnement individualisé (ex. : sorties accompagnées, dispositifs de géolocalisation, téléassistance) pour concilier sécurité et liberté.

Personne en situation de handicap (adulte ou enfant, en IME, FAM, MAS, ESAT...)

Pour une personne avec troubles du comportement, une sortie en groupe est envisagée.

✓ **Le bénéfice** : inclusion sociale, stimulation, développement des habiletés sociales.

⚠ **Le risque** : agressivité, stress, mise en danger de soi ou d'autrui.

DÉCISION :

Adaptation du dispositif (renforcement de l'encadrement, durée limitée, préparation en amont avec outils de communication adaptés).

Flash Critère

3. Suite des exemples :

Enfant en protection de l'enfance (MECS, pouponnière, accueil familial...)

Un adolescent exprime le souhait de revoir un parent dans un contexte de placement judiciaire.

✓ **Le bénéfice** : maintien du lien familial, apaisement affectif.

⚠ **Le risque** : re-traumatisation, insécurité, conflits de loyauté.

DÉCISION :

Évaluation pluridisciplinaire (psychologue, référent ASE, éducateurs), accompagnement dans un cadre sécurisé (visites médiatisées par exemple).

Personne en grande difficulté sociale (CHRS, ACT, hébergement d'urgence...)

Proposition d'un accompagnement renforcé à une personne en situation de précarité refusant les soins.

✓ **Le bénéfice** : amélioration de la santé globale, stabilisation.

⚠ **Le risque** : rupture de lien, non-adhésion, renforcement de la défiance.

DÉCISION :

respect du refus, travail d'alliance progressive, mise en place d'un accompagnement mobile ou « bas seuil »*

* **bas seuil** : définition sur ce [LIEN](#)

Flash Critère

4. Enjeux éthiques et professionnels

La prise en compte du rapport bénéfice/risque :

- Doit se faire en concertation pluridisciplinaire
- Implique de respecter la volonté et le consentement de la personne (ou de ses représentants)
- Nécessite une traçabilité des arbitrages dans les documents professionnels (projets personnalisés, transmissions, réunions)
- Doit être évalué régulièrement